



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Compte-rendu de la réunion du Comité Exécutif 13 février 2019 – Bilbao

Aurelio Bilbao, président du CC Sud, a introduit la réunion et remercié Evelien Ranshuysen représentante de la commission ainsi que Miguel Nuevo représentant l'EFCA d'avoir fait le déplacement. Le compte-rendu de la précédente réunion ainsi que l'ordre du jour ont été validés à l'unanimité.

1 Présentation et validation du budget prévisionnel et du programme de travail

Aurélie Drillet du secrétariat du CC Sud a présenté le budget prévisionnel pour le prochain exercice. Ce budget s'élève à 375 000 euros, et tient compte des participations des membres et de celle de la Commission Européenne. Ce budget prévisionnel sera amendé en cours d'année, mais reste représentatif des dépenses classiques du CC Sud.

Le Comité Exécutif a validé le budget.

Chloé Pocheau (Secrétariat CCSud) a ensuite présenté le programme de travail pour l'exercice 2019-2020. Dans la continuité du précédent, il est divisé en grandes priorités : organisation du CC, actualités communautaires, plans de gestion, amélioration des connaissances, soutien à la pêche artisanale.

Le comité exécutif a validé le programme de travail sous réserve de quelques modifications mineures :

- l'ajout d'un point sur la sardine ibérique
- l'ajout d'un point sur le Brexit et son impact sur l'organisation des CC
- Revoir la formulation de la priorité 5 (soutien de la pêche artisanale)

Javier Lopez (OCEANA) souhaite également que les discussions sur les opportunités de pêche soient réalisées le plus tôt possible afin de faciliter la concertation entre les membres.

Un point d'information sur le Brexit et notamment sur les conclusions de la réunion organisée par le LDAC le 4 décembre 2018 à Madrid a été effectué par Sergio Lopez (OPP Lugo) et complété par Javier : une réorganisation des CC impactés directement par le Brexit semble être étudiée, notamment afin d'avoir la possibilité de réaliser des avis en commun sur certains stocks présents exclusivement dans les eaux britanniques et dont certains CC perdraient théoriquement la compétence.

Gualberto Amaral (Federação das Pescas dos Açores) a informé les membres que la création du CC RUP est sur la bonne voie et qu'elle devrait être effective avant la prochaine AG du CC Sud, où il sera alors possible de discuter de l'avenir du Groupe Insulaire.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

2. Projet d'avis sur le règlement contrôle

A l'unanimité les membres du Comité exécutif pensent que le renouvellement du règlement contrôle est précipité. Les membres souhaitent que cela soit introduit dans l'avis : le calendrier n'est pas approprié, les institutions doivent prendre le temps de considérer l'ensemble des facteurs en jeu.

Evelien Ranshuysen, représentante de la Commission, a précisé le calendrier communautaire : les débats sont en cours au Conseil, les amendements devaient être transmis au parlement avant le 5 février et la plénière du Parlement devrait avoir lieu le 8 avril.

Les membres ont également proposé certaines modifications et ajouts qui seront réalisés par le secrétariat, l'avis sera ensuite proposé pour validation électronique :

Sergio Lopez (OPP Lugo) : - un point sur le système de sanction en demandant une harmonisation et une meilleure proportionnalité

- Etablir que la puissance motrice est également gage de sécurité

Julien Lamothe (ANOP) : - Opposition à une baisse de la fréquence de transmission lors du passage en zones restreintes

- Ajout de points et de précisions sur : la transmission trait par trait, les déclarations de débarquement, les plans d'arrimage.

Serge Larzabal (CNPMEM) : Il n'est pas adéquat d'avoir un journal de bord électronique pour les navires de moins de 12m

Roberto Carlos Alfonso (ANFACO) : Un point sur l'harmonisation et la transmission des données et des contrôles

Aurelio Bilbao (OPESCAYA) a ensuite présenté le document qu'il avait transmis au Secrétariat, reprenant point par point les difficultés identifiées (Marge de tolérance, charge de travail, CCTV, traçabilité, notifications préalables...), l'avis sera alors modifié sur la base de ce document.

Les membres qui le souhaitent peuvent envoyer des contributions spécifiques au secrétariat sous 8 jours.

3. Obligation de débarquement

La représentante de la Commission a rappelé que les Etats Membres devront envoyer avant le 31 mai 2019, les documents nécessaires à la reconduite des exemptions qui ont été



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

octroyées pour 2019 seulement. La Commission encourage les CC à transmettre leurs avis sur l'obligation de débarquement.

Les membres du secteur ont ensuite exprimé leurs opinions sur l'obligation de débarquement.

Jean-Marie Robert (OP Pêcheurs de Bretagne) a rappelé que des décisions importantes ont été prises très rapidement fin 2018 ce qui n'a pas laissé le temps aux armateurs de s'adapter. De plus au niveau national, des réponses scientifiques doivent encore être apportées afin de consolider la gestion. Jean-Marie a finalement rappelé que l'obligation de débarquement n'est qu'un outil et que le réel objectif est l'atteinte du RMD.

Julien Lamothe (ANOP) a complété ses propos, en insistant sur le fait que les délais pour la réalisation des expériences scientifiques sont techniquement inconcevables.

Sergio Lopez (OPP Lugo) estime que l'Obligation de débarquement va à l'encontre des objectifs de la PCP en augmentant la capture, et a présenté le problème du cabillaud en Espagne : une pêcherie « explosive ».

Finalement, Luis Vicente (ADAPI) a interrogé la Commission sur les procédures mises en place pour évaluer cette mesure. Evelien Ranshuysen a indiqué qu'il était trop tôt pour évaluer les impacts positifs ou négatifs de l'obligation de débarquement.

4. Présentation de l'agence de contrôle

Miguel Nuevo a réalisé une présentation de l'Agence de Contrôle (EFCA) et de ses objectifs : les « Joint deployment plans » (JDP) qui assurent la coordination des activités de contrôle sur une zone définie, l'évaluation des risques d'infraction, le développement des compétences notamment par la facilitation d'un échange sur les meilleures pratiques, le soutien pour la mise en place de l'obligation de débarquement avec la création d'un groupe de travail dédié.

Miguel Nuevo a ensuite répondu aux questions des membres :

- Des débats concernant l'harmonisation des sanctions sont en cours et prendront du temps, afin d'appliquer de façon uniforme un baromètre de sanctions.
- L'EFCA soutient la CE du point de vue technique concernant le renouvellement du règlement contrôle, renouvellement qui reste cependant de la compétence de la CE, l'EFCA se contente d'appliquer le règlement de la meilleure façon possible.
- Concernant l'utilisation de caméra pour le contrôle, Miguel Nuevo a affirmé que des solutions techniques existent pour la transmission des données (4G, 5G, wifi au port...) et de bons résultats ont été obtenus aux USA ou au Chili. Les caméras suivent le poisson et non les marins.

Finalement, Raul Garcia (WWF) a remercié l'EFCA pour le travail qu'elle réalise et a suggéré que son mandat soit élargi.



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

5. Calendrier

Les réunions suivantes ont été annoncées par Aurélie :

- Groupes de travail : 9 et 10 avril 2019, St Jacques de Compostelle
- Comité Exécutif : 28 mai 2019, Lisbonne
- Assemblées générales : 26 juin 2019, Bruxelles
- Groupes de travail : 16 et 17 octobre 2019, Lorient
- Comité Exécutif : novembre 2019, Santander (*à confirmer*)

La proposition du Secrétariat d'augmenter de manière exceptionnelle pour les Assemblées Générales du 26/06 à Bruxelles, étant donné les tarifs de cette ville, l'indemnité de logement à 150€/nuit ainsi que de conserver l'indemnité journalière à 92€ même si un repas est offert a été validée par le Comité Exécutif. Les membres seront tous avertis de cette décision en amont.

CONCLUSION

- Le budget prévisionnel est validé, le programme de travail est validé sous réserve de modifications mineures
- L'avis sur le règlement de contrôle sera modifié et proposé pour validation électronique du ComEx
- Les discussions sur le Brexit et l'obligation de débarquement seront poursuivies lors des prochains groupes de travail